

**PROCEDURE SUR LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE PRESCRIPTION
MEDICAMENTEUSE PAR LE MEDECIN TRAITANT**

- 1) Lorsqu'un enfant arrive à la crèche avec un traitement prescrit par le médecin traitant, il faut toujours demander aux parents l'ordonnance, en **faire une photocopie** et rendre l'original.
- 2) Vérifier sur l'ordonnance : **la date de prescription, les noms et prénoms de l'enfant, le nom du ou des médicaments (dose par prise, nombre de prises par jour, horaires des prises, durées du traitement en jours).**
- 3) Vérifier que le médicament contient dosette ou pipette correspondante
- 4) Inscrire la date, le nom et prénom de l'enfant sur l'emballage du médicament
- 5) Remplir la fiche de suivi de traitement.
- 6) Vérifier la date de péremption puis ranger les médicaments dans la boîte à pharmacie.
- 7) Mettre les médicaments au réfrigérateur si nécessaire.
- 8) **Aucun traitement ne sera administré sans ordonnance.**
- 9) Si existence d'un **PAI, s'y référer.**

Mr.....ou (et) Mme parent(s) de l'enfant.....déclare (ent) avoir pris connaissance des recommandations de la procédure de prescription médicamenteuse.

Date :

Signature